



AVIS PUBLIC

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1734, RV-1735 ET RV-1736

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté les règlements suivants lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, à savoir :

RÈGLEMENT RV-1734 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Le règlement décrète divers travaux de resurfaçage de la toiture du Centre culturel. Un emprunt de 150 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans.

RÈGLEMENT RV-1735 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNITÉS DE TOIT ET DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE RÉCRÉATIF ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le règlement décrète divers travaux de remplacement de deux unités de toit et de mise à niveau du système de chauffage au Centre récréatif. Un emprunt de 175 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans.

RÈGLEMENT RV-1736 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE COMPTEURS INTELLIGENTS ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Le règlement prévoit l'acquisition de compteurs intelligents pour les industries et les commerces. Un emprunt de 100 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans.

APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Chaque règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 27 au 30 mars 2023 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 avril 2023.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 8 mai 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.32